Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1705

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

La liberté réglementée

Le Conseil des Etats a sauvé la législation sur l'électricité. Il a renforcé l'encouragement aux énergies renouvelables et rétabli le référendum intermédiaire supprimé par le Conseil national. La libéralisation se fait au prix d'une stricte réglementation.

Le Conseil des Etats a joué le pragmatisme. Il a, pour l'essentiel, retrouvé le compromis adopté par la commission d'experts nommée pour sortir de l'impasse après le refus populaire de la libéralisation de l'électricité il y a quatre ans. A une réserve près, le parti socialiste se rallie au compromis. La menace de référendum s'éloigne. On voit mal dès lors comment le Conseil national pourrait refuser la version salvatrice du Conseil des Etats qui a largement donné satisfaction aux adversaires de la libéralisation selon le modèle 2002.

Société nationale d'électricité

Dans la loi rejetée il y a quatre ans, l'exploitant du réseau, une société anonyme sous contrôle suisse, devait, pour l'essentiel, garantir la qualité des lignes et accorder le libre accès aux producteurs d'électricité. Le projet 2006 accorde un statut et des pouvoirs nettement renforcés à ce qui devient le «gestionnaire» du réseau. En mains publiques, des cantons et des communes, la société sera propriétaire des lignes qu'elle devra ouvrir sans discrimination à la concurrence. Elle devra veiller à avoir une réserve de capacité suffisante pour garantir en tout temps l'approvisionnement. En accord avec les cantons elle devra garantir une desserte à l'ensemble des consommateurs. Elle offrira des tarifs égaux dans les zones définies avec les autorités cantonales. Elle devra enfin assurer le soutien aux énergies vertes.

Dans un premier temps, la gestion du réseau sera confiée à Swissgrid, société créée par les sept principales entreprises électriques, dont EOS pour la Suisse romande. Mais chacune de ces entreprises possède également des centrales fabriquant de l'électricité. Elles devront se scinder en deux et créer des sociétés distinctes de production et de distribution. Dans un délai de cinq ans, Swissgrid, émancipée de ses sociétés fondatrices deviendra une véritable société nationale d'électricité. Elle sera contrôlée par une commission de l'électricité formée de cinq membres nommés par le Conseil fédéral. La libéralisation n'aura donc rien d'une privatisation. Ce sera une réglementation au niveau national d'une gestion laissée jusqu'ici à une juxtaposition de monopoles régionaux.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La réforme de l'armée bute sur l'opposition contre-productive des socialistes à l'avantage de l'UDC.
page 2

L'Europe, dépourvue de Constitution, cherche des nouvelles pistes pour dépasser les intérêts nationaux.
page 4

Les laboratoires de Serono ont fait des miracles avec l'aide, parfois, du Vatican.
page 5

Le trafic sur rail des marchandises souffre des retards qui affectent la libéralisation du marché.
page 6

Voyage au fil de la Sarine sur les traces du Röstigraben.
page 8

Propos de Blocher

La méthode, le sujet, l'endroit et le moment: tout était réuni pour que la provocation réussisse. La volée de bois vert était sans doute méritée. Mais, elle n'est pas suffisante. Lorsqu'un débat est ouvert, même à mauvais escient, il faut répondre sur le fond en analysant les vertus et les limites de la législation contestée.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

13 octobre 2006
Domaine Public nº 1705
Depuis quarante-trois ans, un regard différent sur l'actualité